



TERMES DE REFERENCE

Sélection d'un cabinet d'expertise comptable pour le Centre d'Infectiologie Charles Mérieux Bamako, Mali

Le présent document est un appel d'offre pour la sélection d'un cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes pour accompagner sur une période de 6 mois renouvelable, le Centre d'Infectiologie Charles Mérieux (CICM) à Bamako au Mali.

I. PRESENTATION DE LA FONDATION MERIEUX

La Fondation Mérieux œuvre de manière indépendante au service de la santé mondiale depuis sa création, en 1967. Reconnue d'utilité publique, elle est spécialisée dans la lutte contre les maladies infectieuses, en particulier auprès des populations vulnérables dans les pays à ressources limitées. Présente dans plus de 25 pays en Afrique, Asie, Moyen-Orient et dans l'Océan Indien, sa mission se décline en quatre objectifs prioritaires :

- Accroître l'accès des populations vulnérables au diagnostic,
- Renforcer la recherche appliquée sur le terrain et le développement de programmes collaboratifs,
- Développer le partage de connaissances et les initiatives en santé publique,
- Agir pour la Mère et l'Enfant dans une approche de santé globale.

En Afrique, la Fondation Mérieux dispose d'une équipe de coordination regroupée au sein d'un Bureau Régional Afrique basé à Dakar qui supervise :

- Un Bureau Afrique de l'Ouest qui coordonne les projets du Sénégal, du Mali, du Niger, du Burkina Faso et de Guinée Bissau (basé à Dakar) ;
- Un Bureau Golfe de Guinée qui coordonne les projets du Togo, Bénin, Nigeria, Guinée Conacry (basé à Lomé) ;
- Un Bureau Afrique centrale (ouverture courant 2025) qui coordonne les projets en RDC, Burundi, Tchad, RCA, Cameroun (basé à Kinshasa).

II. PRESENTATION DU CICM

1. Mission :

Créé en 2005 à l'initiative de la Fondation Mérieux et du ministère de la Santé malien, le CICM Mali à Bamako est une structure dédiée au diagnostic, à la formation et à la recherche sur les maladies infectieuses. Il contribue à assurer l'accès à un diagnostic de qualité et joue un rôle essentiel dans la surveillance et le contrôle des maladies.



La mission du CICM repose sur quatre piliers d'action :

- Contribuer à établir un diagnostic de qualité accessible au plus grand nombre via des technologies de diagnostic in vitro indispensables à la santé individuelle et collective des populations ;
- Favoriser la formation des professionnels dans différentes disciplines de la biologie médicale en fournissant à la communauté scientifique des outils, des méthodes et des enseignements améliorant durablement la qualité du diagnostic biologique ;
- Diffuser et promouvoir l'information scientifique et le savoir en biologie, en épidémiologie des maladies transmissibles et en matière de stratégie de santé publique ;
- Contribuer à la mise en réseau des laboratoires d'analyses médicales privés et publics du Mali sur les critères d'un guide commun de bonnes pratiques du laboratoire, d'assurance et de contrôle de qualité.

2. Gouvernance

Le CICM est composée d'une équipe pluridisciplinaire de scientifiques et de gestionnaires qui s'appuie sur deux organes de gouvernance : une direction générale, qui assure le fonctionnement des activités du centre, et un Conseil d'administration tripartite (ministère de la Santé du Mali, Fondation Mérieux et personnalités qualifiées choisies de commun accord par le ministère de la Santé et la Fondation Mérieux) qui définit les grandes orientations. Piloté par la Direction Générale qui assure la gestion courante des activités, le CICM Mali compte trois directions :

- Direction scientifique
- Direction du laboratoire d'analyses
- Direction administrative et financière

L'équipe du CICM est composé de 33 collaborateurs : scientifiques (pharmaciens, biologistes), techniciens de laboratoire, gestionnaires financiers et administratifs.

Dans l'exécution de ses missions, le CICM est régi par les dispositions de la loi et du décret qui l'institue. Sa gestion est soumise aux règles de la comptabilité commerciale et du plan comptable général en vigueur au Mali.

Les ressources du CICM sont constituées des prestations de services (Analyses Biologiques, prestations du centre de conférence, subventions de la Fondation Mérieux et subventions d'autres partenaires financiers). Ses dépenses sont constituées par les charges de fonctionnement, de maintenance et de mise en œuvre des activités de projet de recherche et de formation.



3. Données financières

Les dépenses du CICM sur la période 01/01/2022 -31/12/2022 sont 1 085 607 481 FCFA et celles du 01/01/2023- 31/12/2023 sont de 1 035 934 776 FCFA.

Les ressources du CICM sur la période 01/01/2022 - 31/12/2022 sont de 1066 707 053 FCFA et du 01/01/2023-31/12/2023 sont de 996 993 782 FCFA.

4. Equipe de gestion administrative et financière

La gestion est coordonnée par une responsable administrative et financière et son équipe composée d'un chef comptable et d'une assistante. L'ensemble de l'équipe est sous la coordination du Directeur Général du centre, le Professeur Boureima Kouriba.

5. Règles de Gestion

Un manuel de procédures administratives et financières est utilisé au sein du CICM. Toutes les pièces justificatives sont classées et archivées au CICM.

II. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1. Contexte de la mission

En 2024, sur demande de la Fondation Mérieux, un audit a été réalisé par le cabinet KPMG Sénégal sur le système de gestion administrative, financière et comptable du CICM. Cet audit externe avait pour objectif de vérifier la conformité du contrôle interne, de la comptabilité et des procédures financières en place ainsi que le respect de la réglementation nationale.

A l'issue de cet audit, des recommandations ont été formulées par les auditeurs afin de pallier les manquements et insuffisances identifiés.

Une mission de la Fondation Mérieux a également eu lieu au CICM en juin 2025 et des mesures d'appui à la gestion administrative et financière ont été convenues conjointement.

Un plan d'action a été élaboré conjointement par la direction administrative et financière du CICM et par la Fondation Mérieux afin de mettre en œuvre sur une durée de six (6) mois renouvelable les recommandations formulées à l'issue de l'audit.

Dans ce contexte, la Direction Générale du CICM et la Fondation Mérieux lancent le présent appel d'offre pour sélectionner un cabinet d'expertise comptable en charge



d'accompagner le CICM dans la mise en œuvre de leur plan d'action et le suivi des recommandations de l'audit et de la mission de la Fondation.

1.1 Objectifs de la mission

La mission a pour objectif de mettre en place un accompagnement spécialisé afin de permettre au CICM le déroulement du plan d'action élaboré en réponse aux recommandations d'audit et de la Fondation pour permettre une amélioration de système de contrôle interne et de la gestion financière globale du CICM Mali afin que :

- **Les états financiers** du CICM Mali donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour la mission du CICM ;
- **Les fonds alloués** au CICM soient, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables. Les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères et standards internationaux d'éligibilité ;
- **Le système de contrôle interne** du CICM permette de gérer les risques liés à la réalisation de ses objectifs et fonctionne efficacement ;
- **Les marchés** soient exécutés conformément aux règles en vigueur et dans le respect du manuel de procédure, des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité, y compris le respect des diligences LCB/FT (Lutte contre le blanchiment et lutte contre le Financement du Terrorisme) ;
- **L'examen des comptes annuels** certifie de leur régularité, sincérité et image fidèle.

III. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

1.2 Périmètre de la mission

Conditions contractuelles

Liste des principaux documents encadrant la gestion Administrative, Financière et Comptable du CICM Mali :

- Conventions annuelles de financement avec la Fondation Mérieux et les autres bailleurs ;
- Manuel de gestion utilisé par le CICM ;
- Le rapport final du dernier audit incluant :
 - 1- Un rapport sur les anomalies et faiblesses constatées – risques – recommandations et opinion ;
 - 2- Un rapport d'évaluation du système de contrôle interne ;
 - 3- Un rapport d'évaluation relatif au contrôle comptable des états financiers du CICM.



- Le plan d'action élaboré en réponse aux recommandations d'audit.
- La note interne de compte rendu de la mission de la Fondation

Durée de la mission

La mission est prévue pour une durée globale de six (6) mois avec des points d'étape à la fin de chaque trimestre. Elle devra démarrer au plus tard le 1^{er} octobre 2025. Elle pourra être renouvelée pour une période allant de 3 à 6 mois.

Etendue de la mission

L'étendue de la mission devra couvrir les éléments et procédures spécifiques suivants :

a) Renforcement du système de contrôle interne

Il s'agira d'appuyer le CICM dans l'implémentation et l'automatisation d'un panel d'actions afin d'améliorer le système de contrôle interne, tester périodiquement son fonctionnement et son efficacité, notamment au regard :

De l'organisation retenue :

- Définition des tâches et attribution des responsabilités des différentes équipes (scientifique, administrative et financière), notamment en matière d'engagement, d'ordonnancement, de certification des services faits et des paiements ;
- Séparation des tâches incompatibles ou conflictuelles ;
- Existence de procédures de justifications précises et documentées des dépenses ;
- Ouverture de comptes de trésorerie distincts pour les fonds selon leur origine, ainsi que la mise en place de procédures de contrôle des comptes de trésorerie ;
- Respect des procédures applicables en matière de sélection des fournisseurs et de recrutement des prestataires et consultants (dossiers de consultation, dossiers d'évaluation des offres ou des candidats et procès-verbal de sélection) ;

De l'archivage et de l'obligation de rendre compte et, à ce titre :

- Organisation du classement et de la sécurisation des pièces et documents financiers ;

Des contrôles spécifiques, dont notamment :

- Mise en place et bon fonctionnement des moyens de contrôle visant le respect des conventions en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme, notamment la réalisation de diligences permettant de s'assurer du respect de la réglementation en matière de sanctions économiques et financières ;
- Détection de cas de double financement d'une même dépense par plusieurs bailleurs de fonds ;



- Existence de structures opérationnelles de suivi-évaluation et de contrôle.

b) Le renforcement de système interne de gestion des achats et de passation des marchés

Il s'agira d'appuyer le CICM dans l'implémentation et l'automatisation d'un panel d'actions afin d'améliorer le système de gestion des achats et de passation des marchés, tester périodiquement son fonctionnement et son efficacité, notamment au regard :

Du dispositif de passation des marchés en place

- Le fonctionnement des organes et acteurs chargés de la passation des marchés ;
- Les mécanismes de prévention et de détection des irrégularités ;
- La conformité des délais aux règles en vigueur et aux dispositions particulières du Projet ;
- La conformité et la fiabilité du système de classement et d'archivage de la documentation.

De la définition du besoin

- La conformité des marchés avec le plan de passation des marchés et les budgets (calendrier de mise en œuvre et enveloppes budgétaires) ;
- Pour les marchés passés en gré à gré ou par entente directe, conformité des motifs invoqués avec la réglementation ;

De la mise en concurrence

- L'existence d'une base de données de fournisseurs pré-qualifiés pour les consultations restreintes et les grés à gré ;
- Les modes de publication, les délais de présentation des offres et l'organisation de la remise des offres ;
- Le choix du type de consultation/procédure de sélection.

De l'évaluation et attribution

- Les méthodes d'évaluation utilisées, leur constance et conformité avec les critères définis dans le DAO ainsi que leur pertinence : cette appréciation se fera tant sur les aspects administratifs que sur les aspects techniques et financiers ;
- La concordance entre les rapports d'analyse, les PV d'attribution, les notifications d'attribution et les marchés attribués ;
- Les cas de tolérance accordée aux entreprises lors des évaluations des offres, et le respect du principe d'équité ;
- L'attribution du marché selon la règle du mieux ou moins-disant ;



- L'obtention de conditions économiques raisonnables notamment en comparant les prix unitaires à ceux de contrats similaires ;
- Les cas de rupture de mise en concurrence, se traduisant par des ententes entre les entreprises ;
- Les cas de fractionnements.

De la contractualisation

- La régularité des clauses contractuelles du marché de base ;
- L'existence des garanties et leur caractère probant ;
- La concordance entre les prescriptions techniques des DAO (dossiers d'appel d'offres) et celles attachées aux marchés signés ;
- Les modifications en cours de marché, en s'assurant qu'elles sont bien appuyées par des ordres de service émanant des personnes autorisées (maître d'œuvre, missions de contrôle, etc.) ;
- La légalité des avenants aux marchés initiaux tant en valeur qu'en termes d'opportunité technique et de respect du plafonnement prévu par la réglementation ;
- La présence de la déclaration d'intégrité signée.

Des diligences LCB/FT

La mise en œuvre des diligences LCB/FT (Lutte contre le blanchiment et lutte contre le Financement du Terrorisme) par le CICM Mali avant l'attribution du/des marché(s), notamment la vérification de l'absence du/des bénéficiaire(s) des marchés ou des sous-traitants sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations-Unies, l'Union européenne et la France.

c) Le renforcement de système de comptabilisation et des transactions (engagements et flux de trésorerie) et de suivi des comptes de tiers

d) Le renforcement de la gestion des stocks

2 LIVRABLES :

Dans le cadre de la mission, le cabinet devra fournir :

- **A la fin du 1er mois, un plan de travail avec échéancier sur les 6 mois de travail avec suivi mensuel de ce plan ;**
- **Trimestriellement, un rapport d'étape pour faire le point de la mise en œuvre des recommandations et actions prévues dans le plan d'action ;**
- **Trimestriellement, un rapport de contrôles spécifiques effectués pour tester le bon fonctionnement des nouvelles pratiques mises en place en réponses aux recommandations ;**
- **Un rapport général en fin de mission. Ce rapport devra contenir :**



- Une évaluation de la mise en œuvre des actions prévue au plan d'actions ;
- Une matrice de suivi des recommandations ;
- La production des comptes 2025 ;
- Une analyse de l'état de l'organisation globale du CICM et spécifiquement de la Direction Administrative et Financière après la mise en œuvre des différentes recommandations ;
- Une proposition pour garantir la pérennité de l'organisation mise en place.

IV. ORGANISATION

Le cabinet retenu devra travailler au CICM à Bamako au Mali et mettre en place une organisation pouvant permettre un accompagnement et un suivi rapproché de l'administration générale du CICM Mali. L'organisation à mettre en place devra prévoir des temps de travail (deux à trois jours par semaine) sur place dans les bureaux du CICM Mali.

V. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

Le cabinet créera une équipe qualifiée et professionnelle en audit national et international et ayant une expérience d'audit des comptes d'entreprise de taille et de complexité similaires à celles de CICM Mali.

De plus, l'équipe d'audit dans son ensemble devra :

- Être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de commissariat aux comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables et reconnu sur le plan international.
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation des missions de commissariat aux comptes d'organisations à but non lucratif.
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'audit et la révisions des comptes d'organismes de santé ;
- Mener au moins deux missions d'audit sur sites auprès d'organisations installées au Mali ;
- Connaissance courante du français ;
- Compréhension claire des politiques comptables, financières du Mali ;
- Connaissance des lois et réglementations en matière fiscales, de comptabilité-Finances et de passation de marchés publics en vigueur au Mali ;
- Connaissance du droit du travail en vigueur au Mali.

Profil de l'équipe de la mission

L'équipe de la mission devra comporter au moins :



- Un 1) Expert-comptable Diplômé, chef de mission justifiant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle et ayant exécuté au moins cinq (5) missions d'audit au cours des cinq (5) dernières années, dont au moins deux (2) missions d'audits de projets ou organisations à but non lucratif ;
- Un (01) auditeur comptable confirmé, ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 en audit, comptabilité et ayant au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles, et ayant participé à au moins deux (2) missions d'audit des comptes de projets de projets ou organisations à but non lucratif.
- Un (01) expert en passation des marchés ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 4 en passation des marchés et ayant au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles, et participé à au moins deux (2) missions d'audit des comptes de projets de projets ou organisations à but non lucratif.

VI. APPLICATION

Présentation et composition du dossier de soumission

Pour que leurs dossiers soient examinés, les soumissionnaires doivent fournir les éléments suivants :

Dossier administratif :

Le dossier administratif doit comprendre les documents éléments énumérés ci-dessous :

- Une copie légalisée du Registre de commerce
- Preuve d'enregistrement à l'OECCA mettant en évidence le numéro d'enregistrement
- Une copie légalisée de l'attestation fiscale datant de 4 mois au plus à la date de soumission de l'offre
- Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB),

Proposition technique :

Quant au dossier technique, il doit comprendre les éléments ci-dessous :

- **Une note méthodologique :** La note méthodologique doit répondre aux termes de référence et démontrer clairement une solide compréhension et une capacité à répondre aux exigences de la mission. Démontrer les grandes lignes de la méthodologie qui sera utilisée pour mener à bien la mission ainsi que le plan de travail détaillé, l'adéquation à la mission (par exemple, la capacité institutionnelle et l'expertise)
- **Diplômes des membres de l'équipe de la mission :** Qualifications professionnelles pertinentes, internationalement reconnues des comptables et en cohérence avec la mission d'audit à conduire



- **Preuves des expériences de missions similaires déjà réalisées :** Au moins trois preuves d'expériences antérieures pertinentes de missions similaires qui ont été menées à bien dans les délais et à la satisfaction du client
- **CV du personnel clé :** Les CV du personnel clé mettant en évidence les travaux antérieurs pertinents et le niveau d'ancienneté) ; l'expérience de travail avec des programmes financés par des donateurs

Proposition financière :

Enfin la proposition financière doit comprendre :

- La lettre de soumission
- La proposition financière doit comprendre une ventilation des honoraires et des dépenses liées à la mission
- La TVA et toute autre taxe applicable

VII. EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION

La méthode d'évaluation est celle fondée sur la qualité et le cout. L'offre technique est pondérée à 75% et l'offre financière à 25%. L'évaluation des offres sera conduite en trois étapes :

- La phase de l'examen préliminaire qui consistera à vérifier la présence matérielle et l'exhaustivité des pièces administratives demandées.
- La phase de l'évaluation technique : Une offre pour être jugée conforme doit obtenir **une note technique minimale de 70 points/100**. Les offres n'ayant pas obtenu cette note minimale ne seront pas retenues pour la suite de l'évaluation
- **L'évaluation financière : Quant à l'évaluation financière, elle portera sur les éléments suivants : Lettre de soumission financière, la ventilation des honoraires et des dépenses liées à la mission, les couts liés aux honoraires et aux dépenses de personnel, les frais remboursables, la TVA et toute autre taxe applicable**

Une offre pour être jugée conforme doit obtenir une note technique minimale de 70 points/100. Les offres n'ayant pas obtenu cette note minimale ne seront pas retenues pour la suite de l'évaluation.

Le marché sera attribué à l'offre ayant obtenue le score combiné le plus élevé (la somme de la note technique pondérée et la note financière pondérée).



III. DEMANDE D'INFORMATIONS

Pour toute information complémentaire, merci de contacter

Mathieu ADJANOHOOUN, Responsable Régional Afrique Contrôle de Gestion de la Fondation Mérieux, +221 78 422 06 34 ; mathieu.adjanhoun@fondation-merieux.org

Proposition :

Toutes les propositions techniques et financières doivent être envoyées par e-mail avant le 20 août 2025 à minuit à tina-emiliane.biagui@fondation-merieux.org